Rapport Annuel 2022

CETIM

Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé, mais un seul monde mal développé

SOMMAIRE

I. Éditorial p. 4

II. Portrait du CETIM p. 7

III. Tour d'horizon 2022 p. 9

IV. Publications p. 10
- A) Sortie de presse p. 10
- B) Diffusion p. 12

V. Programme droits humains p. 13
- A) Droits des paysan·nes p. 14
  - 1. Plaidoyer p. 14
  - 2. Information et formation p. 14
  - 3. Accès à la justice p. 17
  - 4. Perspectives 2023 p. 18
- B) STN et droits humains p. 19
  - 1. Plaidoyer p. 19
  - 2. Information et formation p. 21
  - 3. Accès à la justice p. 21
  - 4. Perspectives 2023 p. 22
- C) Autres activités p. 22

VI. Communication p. 24
- A) Newsletters p. 24
- B) Bulletins d'information p. 24
- C) Site internet p. 25
- D) Réseaux sociaux p. 25

VII. Rapport financier p. 26

I. ÉDITORIAL

Ces dernières décennies ont été marquées par un accroissement sans précédent des inégalités, que ce soit entre les différents pays ou au sein même des pays. Pour seul exemple, quelques dizaines de personnes possèdent autant que la moitié de l'humanité qui n'arrive pas à subvenir à ses besoins les plus élémentaires (alimentation, eau, logement, installations sanitaires...). Beaucoup de gouvernements alimentent cette crise des inégalités par leurs choix politiques. Les multinationales et les grandes fortunes sont sous-imposées, alors que les services publics essentiels, tels que la santé et l'éducation, souffrent d'un manque criant de financement. Cette situation alarmante remet à l'ordre du jour la mise en œuvre du droit au développement et le respect du droit des peuples à décider de leur avenir.

A l'heure où les remises en question du modèle de développement néolibéral dominant s'intensifient, il est important de préciser de quoi on parle. Ainsi, il ne faut pas confondre les concepts tels que « développement », « croissance économique » ou « aide au développement » avec le concept du « droit au développement ».

Le CETIM milite pou effective du droit au continue d'être bafou

En effet, le concept du droit au développement est issu de la Déclaration sur le droit au développement, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1986. Cet instrument n'a jamais vraiment été mis en œuvre, mais conserve néanmoins toute sa pertinence juridique, politique et morale. Selon cette Déclaration, le droit au développement consiste en la participation et la contribution de « toute personne humaine et tous les peuples » « à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés » et qu'ils puissent « bénéficier de ce développement ».

Cette Déclaration constitue un instrument international de première importance, car elle affirme le droit au développement en tant que droit humain dans toutes ses dimensions et précise avec force les principes qui devraient présider aux relations internationales, dans un esprit d'égalité, de respect mutuel et de coopération, afin d'en permettre la pleine réalisation. Elle met l'accent sur les droits collectifs, le droit des peuples à choisir leur propre développement et insiste sur la coopération internationale entre les États, une coopération qui ne saurait se résumer à une assistance internationale – bien que celle-ci soit jugée « essentielle » – mais à ce que leur politique respective permette la réalisation de ce droit au développement de tous et n'entrave pas celui des peuples et des individus[1].

1 Voir *Le Droit au développement*, Melik Özden, éd. CETIM, Genève, juin 2007, www.cetim.ch/product/le-droit-au-developpement

Comme on le voit, cette Déclaration énonce le droit des peuples de choisir leur avenir, c'est-à-dire le modèle de développement qui leur convient. Il précise également le droit et le devoir des États, dans le respect de leur souveraineté, de créer les conditions nécessaires pour y parvenir. Le respect de ce droit implique, entre autres, le refus des guerres et de l'imposition d'autres mesures coercitives visant à orienter les politiques de développement des pays. En ce sens, cette Déclaration constitue, avec l'ensemble du corpus des droits humains, un instrument pour les peuples dans leurs luttes pour leurs droits fondamentaux.

Face aux manœuvres du camp occidental (les Etats-Unis et l'Union Européenne notamment), le Mouvement des non- alignés (regroupant plus de 120 États du Sud), avec l'appui de la Chine, a initié en 2019 au sein du Conseil des droits de l'homme de l'ONU un processus visant à élaborer un instrument juridiquement contraignant sur le droit au développement (Convention). Depuis, le Groupe de travail ad-hoc de cette instance onusienne s'est attelé à la tâche et les pourparlers sur un projet de Convention sont bien avancés[2]. On s'attend à ce que dans un futur proche, cet instrument juridique soit adopté.

Jusqu'ici, le camp occidental et ses proches alliés (le Japon et la Suisse entre autres) s'opposent à l'adoption d'un tel instrument, arguant que les Objectifs du développement durable (ODD) sont largement suffisants pour répondre à tous les maux dans ce domaine. Il s'agit bien entendu d'une manœuvre pour ne pas changer l'orientation économique promue par ce camp pour privilégier et défendre les intérêts d'une minorité prédatrice. En effet, depuis l'adoption de ces ODD (2015), les inégalités ne cessent de s'accroître alors qu'un des objectifs (n° 10) est précisément de les combattre. Ce seul exemple devrait nous démontrer que, sans changement des politiques économiques, ces ODD sont condamnés à l'échec.

r la mise en œuvre
développement qui
ué à tous les niveaux

Selon les prévisions de l'ONU, les Objectifs du développement durable ne sont pas et ne seront pas atteints à leur échéance (2030), à l'instar des précédents Objectifs du millénaire (2000-2015). Et pour cause ! Les Objectifs du développement durable ne sont que des « Objectifs » et ne remettent pas en cause les politiques économiques et commerciales actuelles qui sont à l'origine des inégalités criantes. D'ailleurs, les États comptent sur le « secteur privé » (il faut lire : les sociétés transnationales) pour la réalisation de ces objectifs. Pourtant, les problèmes posés par la plupart de ces entités, motivées uniquement par des gains immédiats et maximums, sont légion. A commencer par le non-respect des droits humains, des normes sur le travail et sur l'environnement[3]. Et les États puissants (occidentaux en particulier) refusent de prendre des mesures efficaces pour contrôler les activités de ces entités.

2 Voir la page du site internet du CETIM dédiée à ce droit www.cetim.ch/droit-au-developpement

3 Pour de plus amples informations et analyses à ce sujet, voir *Impunité des sociétés transnationales*, Melik Özden, éd. CETIM, Genève, mars 2016, www.cetim.ch/product/impunite-des-societes-transnationales

Pourtant, ces dernières sont devenues une menace pour la démocratie, la souveraineté des États et le droit des peuples à décider de leur avenir si l'on se réfère ne serait-ce qu'aux scandales récents allant des multiples Papers (Panama, Paradise, Pandora...) aux Uber files.

L'aide ou la coopération dite « au développement » n'est pas une solution non plus, étant donné qu'elle est liée. C'est-à-dire que les « donateurs » conditionnent bien souvent l'octroi de leurs « aide » ou « coopération » à l'achat de leurs produits et/ou à des modifications législatives chez les « bénéficiaires » (privatisation des services publics, libéralisation totale du marché, suppression de tout contrôle étatique des prix et de la circulation des capitaux, etc.). Autrement dit, ce qui est donné d'une main est repris de l'autre, sans forcément correspondre aux besoins des populations concernées.

A noter que le développement n'est pas un problème qui concerne uniquement les pays dits « en développement », mais que c'est un objectif qui intéresse tous les pays en raison de l'interdépendance qui existe entre toutes les nations. D'ailleurs, les populations vivant dans des pays occidentaux ne sont pas épargnées par le maldéveloppement. En effet, depuis plusieurs décennies, elles sont aussi victimes de l'impact de ces politiques néolibérales : crise financière et économique ; désindustrialisation ; chômage, accroissement des inégalités et pauvreté, crise environnementale, crise migratoire, montée des partis politiques et/ou gouvernements réactionnaires…

Dans ce contexte, le droit au développement, outre le fait qu'il s'agit d'un droit humain reconnu, propose une autre approche. En effet, ce droit ne se limite pas au champ économique, mais inclut aussi le développement social, culturel et politique. Les individus et les peuples sont à la fois le sujet de ce droit et les acteurs centraux pour l'élaboration des politiques et programmes pour sa réalisation. Le droit à l'autodétermination et à la souveraineté des peuples sur leurs ressources et leur avenir, est au cœur du droit au développement.

Depuis plus de vingt ans, le CETIM milite pour la mise en œuvre effective du droit au développement qui continue d'être bafoué à tous les niveaux. L'adoption d'une Convention contribuera sans doute à une meilleure connaissance de ce droit par le public et constituera un outil important dans les luttes des peuples et des citoyens pour décider de leur avenir et choisir leur propre modèle de développement.

En ce sens, le CETIM lancera en 2023 une campagne mondiale sur le droit au développement. L'objectif est double : veiller à ce que la future Convention soit conforme au caractère multidimensionnel du droit au développement tel que précisé dans la Déclaration, et mobiliser les mouvements sociaux sur les enjeux mondiaux du droit au développement afin qu'ils s'approprient ce droit et l'utilisent dans leurs luttes quotidiennes.

Melik Özden, février 2023

II. PORTRAIT DU CETIM

« Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé mais un seul monde mal développé »

Cette conviction a présidé à la fondation du CETIM (Centre Europe – Tiers Monde) à Genève en 1970 en tant que centre d'étude, de recherche et d'information sur les mécanismes à l'origine du maldéveloppement et interface entre les mouvements sociaux du Sud et du Nord. Le CETIM est une association à but non lucratif et reconnue d'utilité publique.

Avec plus de 170 publications à son actif, le CETIM est une maison d'édition qui traite des relations Nord-Sud et des questions de développement avec un point de vue critique, sérieux et original n'ayant pas toujours la faveur des médias. Ses ouvrages visent à fournir au grand public des outils pour comprendre le monde et des pistes pour le transformer.

Grâce à son statut consultatif auprès de l'ECOSOC, le CETIM soutient des mouvements sociaux du Sud pour accéder aux mécanismes de protection des droits humains de l'ONU et participer à l'élaboration de nouvelles normes internationales en la matière. Il réalise également auprès de ses partenaires et du public en général un travail d'information et de formation sur les droits humains.

COMITÉ (élu par l'AG du 19 mars 2022)

Ingeborg SCHWARZ (Présidente)

Giselle TOLEDO VERA (Vice-Présidente)

Murad AKINCILAR

Anne-Marie BARONE

Julie DUCHATEL

Cruz Melchor EYA NCHAMA

Sarah FLORES

Deborah PINTO

Jamshid POURANPIR

Florian ROCHAT

L'ÉQUIPE PERMANENTE

Le CETIM est composé d'une petite équipe salariée (la plupart des employé·es travaillent à temps partiel). Voici les noms de ses collaborateur·trices :

Melik Özden, directeur du CETIM et responsable du Programme droits humains

Raffaele Morgantini, représentant du CETIM auprès de l'ONU

Ahmed Camara, comptable-administrateur

Marie-France Martinez, responsable communication

Julien Pierrehumbert, informaticien

LES BÉNÉVOLES

Nous tenons à remercier les nombreux·ses bénévoles (membres du Comité, membres actifs, sympathisant·es) sans qui le CETIM ne pourrait pas faire son travail. Qu'il s'agisse des personnes qui tiennent les stands lors de manifestations, qui nous aident pour la logistique, qui relisent, corrigent et traduisent nos multiples écrits et publications ou qui s'occupent de l'interprétation lors de conférences, tous/toutes nous aident généreusement.

Leur engagement est estimé à quelque CHF 150'000.- pour l'année 2022.

REJOIGNEZ LE CETIM SUR

www.facebook.com/cetimGeneve

www.twitter.com/cetim_cetim

www.cetim.ch

- Trois livres publiés : *La monnaie: du pouvoir de la finance à la souveraineté des peuples*, de Rémy Herrera ; *Nawal El Saadawi*, Recueil de textes introduit par Hafidha Chekir ; et *Sélection d'écrits socio-politiques et littéraires*, de Mirta Teitelbaum.
- Publication de deux nouveaux numéros du bulletin d'information.
- Deux numéros de la revue digitale d'analyse et de débat *Lendemains solidaires* publiés.
- 36 newsletters et communiqués de presse élaborés et envoyés.
- 65 nouveaux articles mis en ligne sur le site web.
- Plus de 43'000 vues de nos posts sur Facebook.
- Elaboration et présentation aux organes de protection des droits humains de l'ONU de plusieurs cas de violations des droits humains.
- Coordination et organisation de la participation physique de 44 délégué·es de La Via Campesina afin de plaider en faveur de la promotion et de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.
- Organisation d'un séminaire de formation sur la Déclaration pour les 44 délégué·es de LVC, ainsi que pour quatre délégué·es d'UNITERRE.
- Coordination et organisation de la participation physique à Genève de 40 délégué·es de la Campagne mondiale pour démanteler le pouvoir des STN et mettre fin à leur impunité.
- Coordination, élaboration et soumission au Groupe de travail intergouvernemental de l'ONU sur les STN de commentaires et d'amendements constructifs pour améliorer le contenu de la 3e version révisée du projet de traité en discussion.
- Elaboration et soumission au Groupe de travail intergouvernemental de l'ONU sur le droit au développement de commentaires pour améliorer le contenu de la future Convention.
- Organisation, co-organisation et/ou participation en tant qu'intervenants dans le cadre de 27 événements, conférences, cours, séminaires.

IV. PUBLICATIONS

A) SORTIE DE PRESSE

Revue digitale *Lendemains solidaires*

N° 1 : *Les systèmes alimentaires en état de siège*

Le premier numéro de la revue *Lendemains solidaires* est consacré à l'analyse du système alimentaire dominant. Ce système est fondé sur des méthodes dépassées ou sur un avenir trompeur (modifications génétiques, approches lourdes en produits chimiques, capitaux et combustibles fossiles, numérisation...) aux mains des grandes multinationales. Tout cela au détriment de l'environnement, de la bio-diversité, de la sécurité, de la souveraineté alimentaire et des droits fondamentaux des communautés rurales ou paysannes ainsi que des consommateur·trices.

N° 2 : *«Populismes», racismes, et néofascismes : les monstres de la mondialisation ?*

Penser ensemble la montée des mouvements réactionnaires et racistes et la violence du logiciel néolibéral, c'est le credo – et la démonstration – qui animent ce deuxième numéro de *Lendemains solidaires*. Offrant recul nécessaire et point d'appui pour des réflexions ultérieures, ce numéro fait entendre un autre son de cloche. Il présente des analyses et des expériences de lutte par pays / régions ainsi que des éléments de réponses concrètes émanant des mouvements sociaux.

***Lendemains solidaires* est une revue digitale grand public.**
L'abonnement coûte 20 CHF ou 20 € par année.

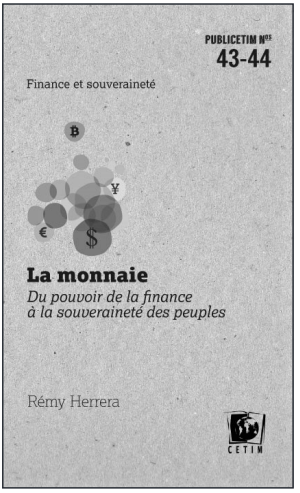

La monnaie: du pouvoir de la finance à la souveraineté des peuples

par Rémy HERRERA

PubliCETIM

Prix public : 15 CHF – 13 €
Format : 12 * 20 cm, 384 pages
ISBN : 978-2-88053-142-3

Sortie de presse en février 2022.
Tirage : 1500 exemplaires dont 205 ont été distribués (service de presse et autres gratuits) et 246 vendus.

Qu'est-ce que la monnaie, d'où vient-elle, à quoi sert-elle ? Accroît-elle les inégalités nationales et internationales ? Pour beaucoup, ce sont des questions techniques, voire rébarbatives. Les économistes, eux, s'opposent sur le sens à donner aux fonctions de la monnaie. Pourtant, sa réalité, qui détermine les conditions de vie concrètes de chacun et chacune, comme celles des peuples de la planète, mériterait d'être discutée. Largement, démocratiquement.

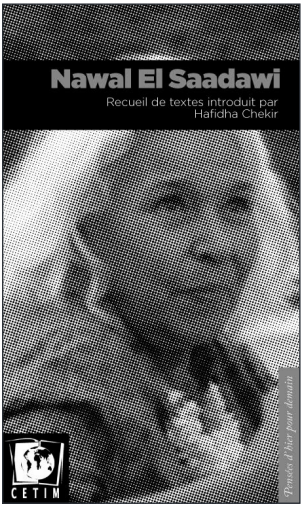

Nawal El Saadawi

Recueil de textes introduit par Hafidha CHEKIR

Collection Pensées d'hier pour demaint

Prix public : 11 CHF – 8,50 €
Format : 10.6 * 18 cm, 96 pages
ISBN : 978-2-88053-143-0

Sortie de presse en mars 2022.
Tirage : 1000 exemplaires dont 19 ont été distribués (service de presse et autres gratuits) et 241 vendus.

Féministe, écrivaine et docteure, Nawal El Saadawi naît en 1931 à Kafr Tahla, un village du delta de la basse Égypte au nord du Caire. Elle est la deuxième d'une fratrie qui compte neuf enfants. Sa famille essaie de la marier à 10 ans mais elle résiste et s'oppose dès lors au rôle traditionnellement dévolu aux filles. Ses combats pour les droits humains, pour les femmes et les classes populaires marquent le mouvement féministe mondial.

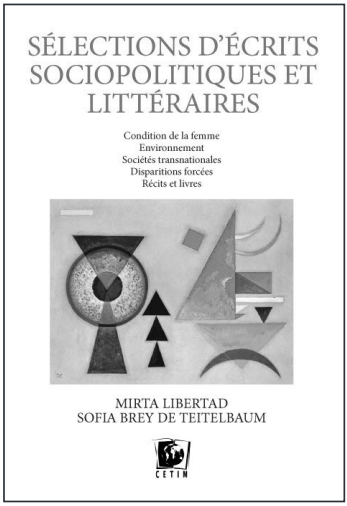

Sélection d'écrits socio-politiques et littéraires

par Mirta Libertad SOFIA BREY DE TEITELBAUM

Hors série

Prix public : 13 CHF – 13 €
Format : 22,3 x 15,5 cm, 244 pages
ISBN : 978-2-880-531-454

Sortie de presse en mars 2022.
Tirage : 300 exemplaires dont 1 a été distribué (service de presse ou autre gratuit) et 7 vendus.

Une sélection de textes de Mirta Libertad Sofia Brey de Teitelbaum. Institutrice et professeure de pratique de l'éducation, avocate diplômée à la Faculté de droit de l'Université de Buenos Aires, spécialiste en littérature espagnole et latino-américaine, elle a été exilée en France et consultante à l'UNESCO. Elle a été par la suite fonctionnaire à l'ONU, secrétaire responsable du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires et a effectué plusieurs missions de surveillance des droits humains au Chili, au Pérou, au Guatemala, aux Philippines, au Sri Lanka et dans les territoires de l'ex-Yougoslavie.

C) DIFFUSION

En Suisse, le CETIM est son propre diffuseur. Depuis fin décembre 2015, nos livres sont diffusés en France par CEDIF/POLLEN.

Nous poursuivons notre programme d'envoi de livres gratuits auprès d'organisations, de mouvements sociaux, de centres de documentation ou de bibliothèques d'Afrique francophone essentiellement.

Cela peut se faire grâce au soutien de la Fédération genevoise de coopération et concerne essentiellement la collection PubliCetim.

V. PROGRAMME DROITS HUMAINS

Le but du programme droits humains (PDH) du CETIM est de renforcer l'État de droit et la démocratie ainsi que d'améliorer les conditions de vie des populations les plus défavorisées et d'atteindre un développement socio-économique durable et équitable. Les êtres humains et les peuples sont alors les acteurs centraux du développement et participent individuellement et collectivement aux prises de décision (mise en œuvre de la démocratie). Les inégalités et les discriminations ne sont plus considérées comme des fatalités et les conditions de vie des populations les plus vulnérables s'améliorent.

2022 a été à la fois l'année post-pandémique et celle de l'avènement de la guerre en Europe. Cette dernière a bouleversé l'échiquier géopolitique international, entraînant des conséquences en termes diplomatiques notamment au niveau des organismes internationaux comme l'ONU, terrain de prédilection du Programme Droits Humains du CETIM. Nous avons dû adapter notre stratégie de plaidoyer afin de ne pas laisser cette situation impacter notre travail.

Au cours de l'année écoulée, le CETIM et ses partenaires ont donc continué le travail de promotion de la Déclaration sur les droits des paysan·nes (adoptée par l'ONU en décembre 2018) et de normes juridiquement contraignantes pour réguler les activités des STN dans le droit international. A ces efforts de plaidoyer s'est ajouté le travail d'information et de formation du CETIM autour de ces questions, réalisé en dispensant des cours, en rédigeant et diffusant des articles et des communiqués, en intervenant lors de séminaires de formation organisés par les partenaires du CETIM. En parallèle, le CETIM a poursuivi son travail de soutien aux organisations partenaires du Sud pour l'accès aux mécanismes de protection de droits humains de l'ONU.

A) DROITS DES PAYSAN·NES

En 2022, le CETIM a poursuivi son travail de plaidoyer et de promotion sur les droits des paysan·nes en vue de la mise en œuvre de la Déclaration au niveau international. Afin de soutenir les efforts de sa mise en œuvre au niveau national, le CETIM a également développé des activités d'information et de formation sur les droits des paysan·nes visant à permettre aux organisations rurales partenaires, en particulier à La Via Campesina, de s'approprier les droits reconnus par la Déclaration.

1. Plaidoyer

Le CETIM et ses partenaires plaident pour la création d'un mécanisme onusien de suivi de la Déclaration, sous la forme d'une nouvelle Procédure spéciale de Nations Unies. Il s'agit d'une étape clé dans la future mise en œuvre dudit instrument, en ce que les décisions et les discussions en son sein serviront d'appui aux démarches des organisations paysannes dans les différents pays membres de l'ONU.

Le travail de plaidoyer auprès des missions diplomatiques étatiques présentes à l'ONU est déterminant afin de s'assurer qu'une majorité de pays soit favorable à la création de ce nouveau mécanisme. Ce travail implique l'organisation de rencontres avec les délégué·es étatiques, des interventions dans le cadre de diverses mécanismes et organes, des conférences et d'autres types d'actions.

Le CETIM est membre du « Groupe des amis de la Déclaration – Suisse »[1]. Dans ce cadre, il a poursuivi le travail de plaidoyer pour encourager la Suisse à avancer dans la mise en œuvre de la Déclaration. A souligner que ce travail de plaidoyer au niveau helvétique représente un important levier pour promouvoir les droits des paysan·nes à travers le monde, en ce sens que la politique étrangère de la Suisse a des impacts sur ces droits. Dans ce cadre, le CETIM a contribué à l'élaboration de deux rapports sur l'état et les défis autour de la mise en œuvre de la Déclaration par la Suisse qui ont été soumis à l'ONU dans le cadre du 4e cycle de l'Examen périodique universel (EPU) de la Suisse.

2. Information/formation

L'axe information/formation est indispensable dans la promotion des droits des paysan·nes car il constitue la condition pour une large diffusion du savoir autour de la Déclaration, ainsi que pour une véritable appropriation de celle-ci par les titulaires et les personnes directement concernées.

1 En Suisse, le CETIM et ses partenaires (ONGs et organisations paysannes suisses) ont créé le « Groupe des amis de la Déclaration » pour mener un travail de plaidoyer afin de pousser à la mise en œuvre de la Déclaration en Suisse, pays qui a joué un rôle important dans son élaboration et son adoption.

En 2022, le CETIM a organisé ou co-organisé plusieurs événements portant sur le travail d'information/formation autour des droits des paysan·nes. Il a également été invité comme intervenant lors d'événements mis sur pied par des organisations partenaires :

- un événement sur les droits des paysan·nes organisé par Associazione Rurale Italiana, une organisation paysanne italienne, membre de LVC ;
- un cours sur les droits des paysan·nes et sur l'action du CETIM dans ce domaine aux étudiant·es de l'Institut des droits de l'homme de Lyon ;
- un événement organisé par la Fédération genevoise de coopération, intitulé « Les fiches de formation sur les droits des paysan·es » ;
- un séminaire de formation sur les droits des paysan·nes organisé par le Mouvement pour une agriculture paysanne et citoyenne (MAPC-Genève) ;
- un cours à des étudiant·es de l'Université de Glasgow sur l'histoire du processus de la Déclaration et la signification juridique des droits qu'elle consacre ;
- une formation adressée à 35 dirigeant·es paysan·nes de LVC afin d'expliquer le contenu et l'utilité de la Déclaration, ainsi que de former de futur·es formateur·trices ;
- une conférence, co-organisée par le CCFD-Terre Solidaire, la Confédération paysanne et le CETIM, intitulée « Regards croisés sur l'agriculture paysanne. Souveraineté alimentaire et Déclaration sur les droits des paysans », pour parler de l'histoire du processus qui a abouti à l'adoption de la Déclaration et les enjeux à venir ;
- un événement parallèle hybride dans le cadre de la 50e session du Conseil des droits de l'homme, intitulé *Good practices, lessons learned and challenges in the implementation of UNDROP* ;

- un cours sur le processus de la Déclaration dans le cadre de l'université d'été organisée à Genève par International Youth Student Movement of the United Nations (ISMUN) ;
- une formation adressée à quatre dirigeant·es syndicaux d'UNITERRE, quant à l'histoire du processus de la Déclaration, au contenu de cette dernière et aux stratégies de mise en œuvre ;
- un webinaire sur la mise en œuvre de la Déclaration sur les droits des paysan·nes, organisé par l'organisation paysanne indonésienne Serikat Petani Indonesia (SPI) ;
- dans le cadre du Forum social de l'ONU, une conférence parallèle intitulée *The implementation of the UN Declaration on the rights of peasants as a leverage to promote the realization of the right to water: Experiences and challenges* ;
- un cours sur les droits des paysan·nes et sur l'action du CETIM dans ce domaine aux étudiant·es de l'Institut des droits de l'homme de Lyon.

Site internet sur les droits des paysan·nes

En 2022, le CETIM, en collaboration avec ses partenaires LVC, FIAN International et l'Académie de droit international de Genève, a lancé un nouveau projet de création d'un site internet dédié à la promotion de la Déclaration https://defendingpeasantsrights.org/fr.

Ce site a été conçu en tant que plateforme collective d'information/formation, d'apprentissage et de promotion des droits des paysan·nes, ainsi qu'espace d'échange d'expérience entre les différents acteurs engagés dans la cause paysanne.

3. Accès à la justice

Soutien à la « Federación Nacional Sindical Unitaria Agropecuaria » (FENSUAGRO)-Colombie

En 2022, le CETIM s'est réuni avec les représentants de deux mécanismes onusiens pour porter la voix et les revendications de FENSUAGRO. Ensuite, les deux organisations partenaires ont travaillé à l'élaboration d'un rapport complet sur les violations à l'égard des communautés paysannes colombiennes. La saisine a été soumise aux deux mécanismes onusiens en avril 2022.

Soutien à la « Red de Defensa de los Territorios – Araucania »- Chili

Suite à la soumission d'une saisine en 2021 au sujet de la répression et de la criminalisation des femmes paysannes mapuches qui travaillent dans le commerce informel, le CETIM et la *Red de Defensa de los Territorios* ont poursuivi leur collaboration. En 2022, les deux organisations ont donné suite au dossier en publiant un communiqué et en soumettant une nouvelle saisine, ayant comme objectif d'exiger enfin un changement de politique en ce qui concerne les droits des personnes travaillant dans le secteur informel.

Soutien aux paysan·nes du Nord-Est de la Syrie[2]

Le CETIM collabore depuis 2021 avec des organisations paysannes syriennes qui luttent pour les droits des paysan·nes et œuvrent pour le respect du droit à l'eau dans la région du Nord-Est de la Syrie. En 2022, le CETIM a finalisé l'élaboration d'un rapport complet sur les violations du droit à l'eau dans la région, lequel a été soumis en mars 2022 au mécanisme de protection du droit à l'eau de l'ONU.

2 Pour des questions de sécurité, le nom de l'organisation partenaire ne peut pas être dévoilé.

Avant la soumission officielle, le CETIM a organisé une réunion de travail virtuelle entre les partenaires sur le terrain et les représentants des mécanismes onusiens concernés, en particulier le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'eau. Cette réunion a servi à exposer la situation sur place et à discuter du contenu de la saisine. Cette dernière a été ensuite soumise aux différents mécanismes en mars 2022.

De plus, dans le cadre de la 49e session du Conseil des droits de l'homme, le CETIM a soumis un rapport plus général sur toutes les violations commises par la Turquie et ses milices dans la région du Nord-Est de la Syrie, avec un accent particulier sur les violations à l'encontre des populations paysannes.

Soutien à Tiako-I-Madagasikara (Madagascar)

En juin 2022, le CETIM a présenté une déclaration écrite dénonçant les violations et demandant l'intervention des mécanismes onusiens. Un représentant du CETIM a également présenté la déclaration oralement en réunion plénière du Conseil. Ensuite, en juillet 2022, le CETIM a élaboré et soumis, en collaboration avec Tiako-I-Madagasikara, une saisine visant à dénoncer une nouvelle loi foncière récemment adoptée par le Parlement et ouvrant la voie aux sociétés transnationales qui souhaitent s'accaparer les ressources du sous-sol malgache. La saisine a été soumise aux mécanismes traitant des questions relatives aux moyens de subsistance et au droit à l'alimentation.

4. Perspectives 2023

Le CETIM continuera le travail de plaidoyer pour promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration à tous les niveaux. Dans ce cadre, le processus de création d'un nouveau mécanisme de suivi de la Déclaration devrait enfin aboutir en 2023. Il continuera également à développer l'axe information et formation afin de sensibiliser différents publics sur l'importance des droits des paysan·nes et à former les personnes concernées et intéressées via des séminaires de formation adressés en particulier aux organisations et mouvements paysans.

B) SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES ET DROITS HUMAINS

En 2022, le CETIM a poursuivi le travail de plaidoyer et d'incidence, au sein et hors de l'ONU, sur la question de l'impunité des STN et de la nécessité d'élaborer des normes juridiquement contraignantes pour réguler leurs activités. Il a participé à la 8e session du Groupe de travail intergouvernemental de l'ONU mandaté pour élaborer un Traité contraignant sur les STN en matière de droits humains, dans lequel il coordonne les activités de la « Campagne mondiale pour démanteler le pouvoir des transnationales et mettre fin à l'impunité ». Sur cette question, le CETIM développe également un travail d'information et de formation indispensable afin de décortiquer les agissements néfastes des STN et de sensibiliser l'opinion publique.

1. Plaidoyer

En tant que coordinateur de la Campagne mondiale, le travail de plaidoyer est dévolu au CETIM. Le rôle de coordinateur de la Campagne mondiale implique également d'autres types de tâches (entre autres, la préparation et la convocation de réunions mensuelles, voir hebdomadaires, la préparation et la conception de la stratégie politique et du travail de plaidoyer, l'organisation des rencontres avec les diplomates à l'ONU ou l'organisation logistique de toutes les activités de plaidoyer à l'ONU).

Les activités de plaidoyer entreprises par le CETIM en 2022 ont été les suivantes :

- dans le cadre de la 49e session du CoDH en mars 2022, le CETIM a coordonné quatre déclarations en plénière de la Campagne mondiale pour réitérer l'appui au processus, tout en appelant les États membres de l'ONU à s'engager constructivement dans la négociation.
- dans le cadre de la 50e session du CoDH en juin 2022, le CETIM a accueilli une délégation de trois représentant·es de la Campagne mondiale pour poursuivre le travail de plaidoyer et organiser des rencontres avec des délégations étatiques afin de présenter les positions de la Campagne mondiale.
- suite à la présentation d'un nouveau texte de négociation de la part de la Présidence du Groupe de travail, la Campagne mondiale s'est lancée dans un travail d'analyse dudit texte, nécessaire à la préparation d'un document de position. De plus, de concert avec ses partenaires de la Campagne mondiale, le CETIM a organisé de nombreuses rencontres avec des délégations étatiques dans le cadre de notre travail de plaidoyer dans le but de préparer la 8e session du Groupe de travail.

8e session du Groupe de travail sur les STN et les droits humains

Le CETIM a participé à la 8e session du Groupe de travail qui s'est déroulée entre les 26 et 30 octobre 2022 au Palais des Nations à Genève. Le CETIM a organisé la venue de 35 délégué·es de la Campagne mondiale à Genève.

Dans le cadre de cette session du Groupe de travail, le CETIM et la Campagne mondiale, en plus de participer activement aux discussions, ont organisé plusieurs rencontres avec des missions diplomatiques. Ils ont également organisé trois conférences parallèles (voir chapitre 2 ci-dessous) et finalisé deux importants projets en lien avec le travail de plaidoyer :

1) Le premier portant sur l'élaboration d'une proposition concrète pour un mécanisme international de suivi et de mise en œuvre du futur traité contraignant qui aura pour mandat de recevoir des plaintes, de juger et sanctionner les STN qui violent les droits humains. En octobre 2022, sous la direction du CETIM, la Campagne mondiale a publié la proposition du Tribunal international sur les STN, intitulée «Éléments pour le statut d'un Tribunal international sur les STN et les droits humains. Un mécanisme d'exécution et de garantie des obligations inscrites dans l'instrument juridiquement contraignant sur les STN et les droits humains».

2) Le deuxième projet traitant de l'élaboration d'un argumentaire sur la nécessité d'inscrire des obligations directes pour les STN dans le futur Traité contraignant. Après quelques tours de consultations, le document a été adopté par la Campagne mondiale et publié en octobre 2022.

Groupe de travail intergouvernemental sur les sociétés militaires et de sécurité privées (9-13 mai 2022)

Le CETIM a participé aux pourparlers de la 3e session du Groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer un cadre international pour réguler les activités des compagnies privées militaires et de sécurité. Ce processus de négociation se déroule en parallèle avec celui sur les STN. Bien qu'il vise un secteur spécifique, à savoir celui de la sécurité, ce processus et celui sur les STN s'influenceront mutuellement.

2. Information/formation

Concernant la thématique des STN, le CETIM a organisé plusieurs événements ou a été invité comme intervenant lors d'événements mis sur pied par des organisations partenaires :

- un séminaire de formation interne, organisé par le Réseau interparlementaire mondial pour le traité contraignant (*Global Inter-Parliamentary Network for the Binding Treaty* – GIN) ;
- un séminaire de la Fondation Rosa Luxemburg pour présenter les enjeux de ce processus historique ;
- un séminaire de La Via Campesina, en organisant un atelier sur l'importance pour les paysan·nes de s'engager dans la lutte contre l'impunité des STN ;
- une conférence en ville de Genève portant sur la répression envers les militant·es engagé·es au Guatemala et au Honduras dans la lutte pour défendre leurs territoires face aux STN ;
- un séminaire de formation interne traitant des éléments clés défendus lors des négociations, ainsi que sur les contenus du projet de traité et la stratégie de la Campagne mondiale ;
- dans le cadre de la 8e session du Groupe de travail sur les STN et les droits humains, le CETIM et la Campagne mondiale ont organisé trois conférences parallèles :
  1) Le 26 octobre 2022, *The UN Binding Treaty builds on national and regional legislations regulating TNCs*, co-organisée avec GIN.
  2) Le 28 octobre 2022, une deuxième conférence intitulée *A treaty to end impunity: Direct obligations for TNCs and an international Tribunal.*
  3) Le 29 octobre 2022, la dernière conférence de la semaine s'est intitulée *The Right to Say No and to Stop Corporate Power: Perspectives from the Global South* ;
- une conférence publique au sujet de l'accès à la justice pour les mouvements sociaux au Guatemala dans le cadre des actions de résistance contre l'impunité des STN.

3. Accès à la justice

Soutien aux communautés affectées par TOTAL en Ouganda

Dans le cadre de la 49e session du Conseil des droits de l'homme, le CETIM a accueilli à Genève une délégation ougandaise, avec deux représentants des communautés affectées par les activités de TOTAL, ainsi qu'une représentante

des Amis de la Terre – France. Le CETIM a permis aux délégué·es ougandais·es de s'exprimer en réunion plénière du CoDH pour dénoncer les violations par TOTAL. Ensuite, le CETIM a également organisé des rencontres avec des représentants des mécanismes onusiens de protection des droits humains, auxquels il a été demandé d'approcher les gouvernements français et ougandais pour exiger de protéger les droits des communautés et tenir TOTAL responsables pour les violations des droits humains.

Soutien à SECOYA et au Peuple Yanomami au Brésil

En 2022, le CETIM a été approché par l'organisation SECOYA afin de collaborer dans le cadre de l'ONU sur les violations des droits des peuples autochtones au Brésil, et du peuple Yanomami en particulier, par l'orpaillage illégal et la pollution au mercure des rivières qui résultent des activités d'extraction d'or des entreprises transnationales minières. En mai 2022, le CETIM et SECOYA ont travaillé sur l'élaboration d'une saisine qui a été déposée auprès des mécanismes onusiens susmentionnés.

4. Perspectives 2023

Le CETIM continuera le travail de plaidoyer en faveur de la création d'un cadre juridique contraignant, sous la forme d'un traité onusien pour réguler les activités des STN. Dans ce cadre, il continuera de coordonner le travail de la Campagne mondiale et apportera son appui pour favoriser la participation de ses membres aux négociations. Il poursuivra également le soutien aux organisations partenaires pour l'accès aux mécanismes de protection des droits humains de l'ONU ainsi que le travail de formation et d'information crucial pour ses organisations partenaires et sensibiliser le public aux problèmes posés par les STN.

C) AUTRES ACTIVITÉS

Colombie

Le CETIM et Z-Dok.org, en collaboration avec les représentant·es de certaines communautés indigènes de Colombie, ont présenté une plainte auprès des mécanismes de protection des droits humains des Nations Unies pour dénoncer la répression, le racisme et les violations des droits des communautés indigènes installées dans le parc national de Bogota.

Déchets toxiques

Le CETIM, en collaboration avec des organisations et syndicats turcs, a saisi le Rapporteur spécial de l'ONU sur les déchets toxiques et les droits humains sur le cas du démantèlement du navire NAe São Paulo, transportant des déchets toxiques.

Droit au développement

Le CETIM, fidèle à ses engagements historiques, a poursuivi son travail de promotion du droit au développement et mené les activités suivantes durant l'année écoulée :

- Le CETIM a participé activement à la 22e session du Groupe de travail sur le droit au développement, mandaté pour élaborer une Convention de l'ONU sur ce droit ;
- Dans le cadre de la 51e session du CoDH, le CETIM a travaillé et fait des propositions sur la question du rôle de la souveraineté monétaire dans la réalisation du droit au développement et sur la nécessité d'élaborer une Convention ambitieuse en la matière ;
- Le CETIM a participé à un atelier organisé par le Mécanisme d'experts sur le droit au développement pour les préparatifs de la 6e session dudit mécanisme. Il a ensuite participé activement aux travaux de la 6e session du Mécanisme d'experts sur le droit au développement où il a été invité comme panéliste lors d'une session dédiée au rôle de la société civile dans la promotion du droit au développement.

VI. COMMUNICATION

A) NEWSLETTERS

En 2022, le CETIM a élaboré et envoyé 36 newsletters et communiqués de presse sur les thématiques touchant au maldéveloppement. Ces informations ont été envoyées à un carnet contenant plus de 14’000 adresses (membres, événements locaux, missions diplomatiques, média, etc.).

B) BULLETINS D'INFORMATION

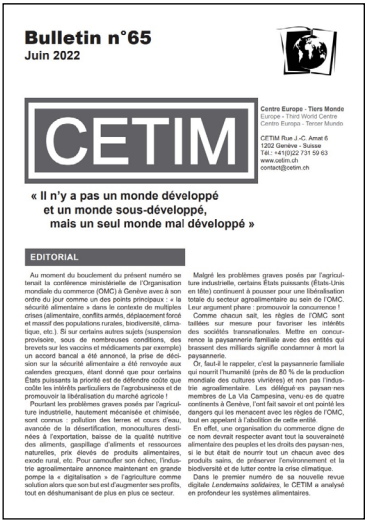

Bulletin n°65
Juin 2022

CETIM

Centre Europe - Tiers Monde
Europe - Third World Centre
Centro Europa - Tercer Mundo

CETIM Rue J.-C. Amat 6
1202 Genève - Suisse
Tél.: +41(0)22 731 59 63
www.cetim.ch
contact@cetim.ch

« Il n’y a pas un monde développé et un monde sous-développé, mais un seul monde mal développé »

EDITORIAL

Au moment du bouclement du présent numéro se tenait la conférence ministérielle de l’Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève avec à son ordre du jour comme un des points principaux : « la sécurité alimentaire » dans le contexte de multiples crises (alimentaire, conflits armés, déplacement forcé et massif des populations rurales, biodiversité, climatique, etc.). Si sur certains autres sujets (suspension provisoire, sous de nombreuses conditions, des brevets sur les vaccins et médicaments par exemple) un accord bancal a été annoncé, la prise de décision sur la sécurité alimentaire a été renvoyée aux calendes grecques, étant donné que pour certains États puissants la priorité est de défendre coûte que coûte les intérêts particuliers de l’agrobusiness et de promouvoir la libéralisation du marché agricole !

Pourtant les problèmes graves posés par l’agriculture industrielle, hautement mécanisée et chimisée, sont connus : pollution des terres et cours d’eau, avancée de la désertification, monocultures destinées à l’exportation, baisse de la qualité nutritive des aliments, gaspillage d’aliments et ressources naturelles, prix élevés de produits alimentaires, exode rural, etc. Pour camoufler son échec, l’industrie agroalimentaire annonce maintenant en grande pompe la « digitalisation » de l’agriculture comme solution alors que son but est d’augmenter ses profits, tout en déshumanisant de plus en plus ce secteur.

Malgré les problèmes graves posés par l’agriculture industrielle, certains États puissants (États-Unis en tête) continuent à pousser pour une libéralisation totale du secteur agroalimentaire au sein de l’OMC. Leur argument phare : promouvoir la concurrence !

Comme chacun sait, les règles de l’OMC sont taillées sur mesure pour favoriser les intérêts des sociétés transnationales. Mettre en concurrence la paysannerie familiale avec des entités qui brassent des milliards signifie condamner à mort la paysannerie.

Or, faut-il le rappeler, c’est la paysannerie familiale qui nourrit l’humanité (près de 80 % de la production mondiale des cultures vivrières) et non pas l’industrie agroalimentaire. Les délégué·es paysan·nes membres de La Via Campesina, venu·es de quatre continents à Genève, l’ont fait savoir et ont pointé les dangers qui les menacent avec les règles de l’OMC, tout en appelant à l’abolition de cette entité.

En effet, une organisation du commerce digne de ce nom devrait respecter avant tout la souveraineté alimentaire des peuples et les droits des paysan·nes, si le but était de nourrir tout un chacun avec des produits sains, de préserver l’environnement et la biodiversité et de lutter contre la crise climatique.

Dans le présent numéro de sa nouvelle revue digitale *Lendemains solidaires*, le CETIM a analysé en profondeur les systèmes alimentaires.

En 2022, le CETIM a élaboré et diffusé les numéros 65 et 66 de son bulletin d’information (en trois langues, français, anglais et espagnol). Les versions imprimées ont été envoyées à nos partenaires et à notre réseau (organisations, missions permanentes à Genève et à New York, chercheur·euses, académicien·nes, médias du monde entier...) Les versions électroniques ont été envoyées à nos listes d’abonné·es et mises en ligne sur notre site internet où elles sont librement téléchargeables.

Le bulletin n° 65, paru en juin 2022, commence par un article analysant l’impact des accords de l’OMC sur les droits de la paysannerie familiale, à l’occasion de la tenue à Genève de la 12e conférence ministérielle. Il est suivi par une analyse du projet de Convention sur le droit au développement en discussion à Genève et d’une présentation des interventions du CETIM à l’ONU (violations des droits des peuples indigènes et des paysan·nes en Colombie, violations du droit à l’eau dans le nord et l’est de la République arabe syrienne). Sont ensuite présentés les enjeux d’un projet d’instrument international onusien sur les sociétés militaires et de sécurité privées en discussion dans un nouveau Groupe de travail intergouvernemental de l’ONU.

Le bulletin n° 66, paru en décembre 2022, débute par un article sur les défis et les actions à entreprendre pour réaliser les droits des paysan·nes. Le CETIM présente ensuite son analyse de la 8e session du Groupe de travail intergouvernemental de l’ONU sur les sociétés transnationales, chargé de l’élaboration d’un traité contraignant pour le respect des droits humains.

En effet, cette session s'est tenue à Genève dans une grande confusion et une ambiance tendue. Le troisième article traite des interventions de notre organisation auprès du Conseil des droits de l'homme (violations des droits humains dans les zones rurales malgaches, impacts potentiels sur les conditions de travail et l'environnement d'un bateau transportant des déchets toxiques, les enjeux des politiques monétaires sur les droits humains).

C) SITE INTERNET

65 nouveaux articles ont été écrits et mis en ligne, souvent en trois langues (français, anglais et espagnol). Ils traitent de droits humains (droits des paysan·nes, impunité des sociétés transnationales, droits économiques, sociaux et culturels, droit au développement, lutte des peuples pour leurs droits et/ou en quête de justice).

En 2022, le travail du CETIM a été recensé par de très nombreux sites internet du monde entier.

D) RÉSEAUX SOCIAUX

Durant l'année 2022, nos posts sur Facebook ont été vus plus de 43'000 fois.

Notre fil Twitter dénombre 1'438 abonné·es, soit une centaine de plus que l'année précédente. A titre d'exemple, nos tweets du mois de décembre 2022 ont été vus par plus de 3'800 profils/personnes et nous ont valu 21 nouveaux abonné.es. En tout, 127 tweets ont été créés et mis en ligne et nous avons retweeté des centaines de posts mis en ligne par nos partenaires.

Nous avons préparé et mis en ligne plusieurs nouvelles vidéos sur la chaîne YouTube du CETIM. Cependant, le temps et les moyens financiers nous manquent pour faire connaître plus largement notre travail par le biais de ce réseau social.

VII. RAPPORT FINANCIER

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES 2022 ET BUDGET 2023

Les comptes de l'année 2022 présentent globalement une légère perte de 3'039.80 CHF.

Durant l'année 2022, les projets d'édition et d'animation ont augmenté ainsi que le soutien financier qui leur est apporté.

Le budget 2023 est dans le même sillage que celui de 2022. Il tient compte de la poursuite des projets en cours ainsi que des effets de l'inflation.

Nous estimons pour l'année en revue à environ 150'000 CHF la valeur du travail bénévole – accompli par les membres et sympathisant·es du CETIM ainsi que les personnes en mesures cantonales – sans lequel nous n'aurions pas pu réaliser toutes nos activités. Nous les remercions toutes et tous pour leur soutien et leur engagement.

La fidélisation et le recrutement des membres est toujours une préoccupation de notre association. Nous comptons sur vous, toutes et tous, pour porter à la connaissance de vos proches et ami·es les actions et publications du CETIM afin de les convaincre de soutenir notre organisation.

Note : Les montants totaux peuvent différer de 1 ou 2 CHF en raison des arrondis. Les états financiers présentés ont été vérifiés par notre fiduciaire agréé. Ils seront présentés pour approbation lors de l'assemblée générale 2023 du CETIM.

BILAN AU 31.12.2022

ACTIF	
Disponible	94'183.19
Réalisable	71'551.81
Immobilisé	4'001.00
Perte reportée	0
TOTAL	**169736**
PASSIF	
Fonds étrangers	-130'632.23
Fonds propres	-27143.58
Capital	-15'000.00
Perte de l'exercice	3'039.81
TOTAL	**-169736**

	CETIM	2021	2022			2023
		COMPTES	BUDGET	COMPTES	DIFF.	BUDGET
	DÉPENSES					
	A) Centre					
SDA	Réalisation et suivi des activités	244'777	345'600	277'989.55	-67'610	345'600
SDB	Activités institutionnelles	5'302	8'000	7'569.20	-431	8'000
SDC	Communication et promotion	446	5'500	10.40	-5'490	5'500
SDD	Frais généraux	25'611	32'000	29'037.94	-2'962	29'500
SDE	Divers et imprévus, allocations à fonds affectés	0	5'900	127.70	-5'772	5'824
TiD1	**Total intermédiaire des dépenses courantes**	**276'136**	**397'000**	**314'734.79**	**-82'265**	**394'424**
SDF	Attributions de charges à projets	-235'383	-319'400	-298'300.20	-21'100	-307'000
SDG	Frais et débours hors exploitation	2'292	0	-4'384.62	-4'385	
TD1	**Total des dépenses Centre**	**43'045**	**77'600**	**12'049.97**	**-65'550**	**87'424**
	B) Programme droits humains et ses projets intégrés					
DH1	Dépenses externes et fournitures liées au programme	44'143	30'200	11'349.94	-18'850	23'200
DH2	Divers et imprévus Prog DH et ses projets intégrés		8'500	0.00	-8'500	7'700
DH3	Attributions par Prog DH à projets « hors programme »		0	0.00	0	
DH4	Prestations professionnelles des permanents	203'000	249'400	208'800.00	-40'600	234'000
DH5	Frais de gestion Prog DH et ses projets intégrés			0.00	0	
TD2	**Total dépenses Programme DH et ses projets intégrés**	**247'143**	**288'100**	**220'149.94**	**-67'950**	**264'900**
	C) Projets d'animation, d'édition et projets DH « hors programme »					
	Ces projets ne sont pas budgétisés par année civile. Seules les charges attribuées par le Centre à ces projets, grossièrement évaluées, sont comprises dans le montant inscrit en SDF.					
	Total dépenses Projets d'animation, d'édition et projets DH « hors prog. »	**65'573**	**97'030**	**214'318.17**		**106'450**
	-Dépenses externes liées aux projets	*65'573*		*124'817.97*		
	-Dépenses internes et prestations professionnelles liées			*89'500.20*		
	Affectation/Dissolution des provisions, réserves et fonds			*0.00*		
	Pertes(-) ou gains (+) s/projets anim., ed. et DH « hors prog. » absorbés dans l'année			0.00		
TD3	**Nouveau total**	**65'573**	**97'030**	**214'318.17**		**106'450**
TD99	**Grand total: TD1+TD2+TD3**	**355'761**	**462'730**	**446'518.08**		**458'774**

	CETIM	2021	2022			2023
		COMPTES	BUDGET	COMPTES	DIFF.	BUDGET
	ENTRÉES					
	A) Centre					
SEA	Entrées courantes réparties (cotisations et dons)	32'755	39'000	39'020.24	20	33'000
SEB	Entrées affectées		6'000	0.00	-6'000	6'000
	Attribution à Programme DH	-20'000	-20'000	-20'000.00	0	-20'000
SEC	Revenus et produits généraux	5'445	2'100	2'232.22	132	4'100
TE1	**Totaux des entrées Centre**	**18'200**	**27'100**	**21'252.46**	**-5'848**	**23'100**
	B) Programme droits humains et ses projets intégrés					
ED1	Alloc. générales à Prog DH (confirmées ou renouv. attendu)	174'436	224'500.00	179'015.00	-45'485	201'500
ED2	Alloc. à axes travail Prog DH (confirm. ou renouv. attendu)	25'103	20'000	18'110.00	-1'890	20'000
ED3	Autres produits et revenus Prog DH	6'210	1'000	0.00	-1'000	
ED4	Report de financement de l'année précédente		0	0.00	0	
ED5	Participation CETIM à Programme DH	20'000	20'000	20'000.00	0	20'000
TE2	**Total entrées Programme DH et ses projets intégrés**	**225'749**	**265'500**	**217'125.00**	**-48'375**	**241'500**
	C) Projets d'animation, d'édition et projets DH « hors programme »					
SEE	Voir remarque en Dépenses		97'015			106450
EE1	Produits et revenus de projets en cours	9'498		11'680.32		
EE 2	Allocations reçues dans l'année	70'456		143'633.50		
EE 5	Apports internes à Proj.Anim. ou Edit.			0.00		
EE 2	Report allocation sur exercice suivant			0.00		
EE 2	Report de financements de l'exercice précédent	11'584		49'787.00		
TE3	**Total entrées projets anim., éd. et DH « hors prog. »**	**91'537**	**97'015**	**205'100.82**		**106450**
TE99	**Grand total: TE1+TE2+TE3**	**335'486**	**389'615**	**443'478.28**		**371'050**
EZ4	Solde pour équilibre /bénéfice(-) ou perte(+)	20'275	73'115	3'039.80		87'724
	Grand total d'équilibre	**355'761**	**462'730**	**446'518.08**		**458'774**

SOUTENEZ NOTRE ACTION EN FAISANT UN DON OU UN LEGS

Le CETIM est une association reconnue d'utilité publique par le Canton de Genève

Les dons qui lui sont adressés sont par conséquent déductibles du revenu imposable en Suisse

Tout montant est le bienvenu,
même les gestes les plus modestes

Virement depuis la Suisse ou l'étranger :

POSTFINANCE

CCP 12-19850-1

IBAN: CH90 0900 0000 1201 98501

SWIFT/BIC : POFICHBEXXX

Analyser
Informer
Agir

CETIM

Pour des relations Nord-Sud équitables

Pour la justice sociale

Pour le respect des droits humains

- **CENTRE DE RECHERCHE ET DE PUBLICATION**
  sur les relations Nord-Sud

- **ASSOCIATION À BUT NON LUCRATIF**
  reconnue d'utilité publique

- **ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE**
  avec statut consultatif de catégorie I auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC)

« Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé mais un seul monde mal développé »

Rue J.-C. Amat 6
1202 Genève
Suisse
Tél.: +41(0)22 731 59 63

www.cetim.ch
contact@cetim.ch
cetimGeneve
@CETIM_CETIM